

# Médiathèque Théodore Monod - Charte d'utilisation d'Internet

(Lu et approuvé par Mme Le Maire le 4 février 2014)

Cette charte a pour but de définir les conditions générales d'utilisation des services multimédias et d'Internet, en précisant les droits et les devoirs de chacun au sein de la médiathèque Théodore Monod de la ville de Juvignac. Elle complète le règlement intérieur en vigueur.

Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne souhaitant utiliser les ressources informatiques mises à sa disposition par la médiathèque. L'utilisation des ressources informatiques de la médiathèque constitue un acquiescement à la présente charte.

## I-Missions de la médiathèque :

Cette offre de services répond aux missions de la médiathèque en termes d'accès à l'information, à la formation et à la culture. L'accès à Internet a pour objectif d'élargir l'offre documentaire et culturelle de la médiathèque et de permettre au public d'utiliser les nouveaux outils de recherche d'information, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces nouvelles technologies, devenues indispensables au développement personnel et professionnel.

## II-Conditions d'accès et tarifs :

La connexion Internet est gratuite pour les adhérents.

Pour les non-adhérents, l'heure de connexion est facturée à 0,50€.

L'impression ou la photocopie des documents est à la charge de l'utilisateur :

-Soit 0,18€ la feuille A4 recto et 0.30€ la feuille A4 recto-verso (noir et blanc).

-Soit 0.54€ la feuille A4 recto et 0.70€ la feuille A4 recto-verso (couleurs).

Les tarifs sont fixés, et révisables, par décision du maire.

## III-Réservation :

Il est possible de réserver un poste sur place au guichet du secteur adulte ou par téléphone. En cas de désistement l'utilisateur s'engage à prévenir dès que possible. Une personne en retard de 15mn sera considérée comme absente. Le poste réservé sera mis à la disposition d'un autre usager.

#### IV-Utilisation et législation :

L'utilisation est limitée à 2 heures par jour et par personne (Du temps supplémentaire pourra être ajouté si l'affluence le permet). Un maximum de deux personnes par poste est toléré. Les enfants ayant moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour avoir accès à un poste, leur temps d'utilisation est limité à 1 heure par jour.

L'utilisateur doit signaler au début de l'utilisation du poste informatique toute anomalie constatée. Seul le personnel est autorisé à intervenir en cas de panne sur le poste informatique. Avant son départ l'utilisateur devra fermer toutes les fenêtres affichées sur le bureau du poste.

Il est strictement interdit d'enregistrer sur le poste des données personnelles (photos par exemple), de participer à un Chat (dialogue en direct, Facebook, Twitter, MSN ) pour les moins de 16 ans, d'installer un logiciel ou de modifier les paramètres des postes de la médiathèque, l'utilisation d'une messagerie est autorisée dans le strict cadre légal.

L'introduction de clé USB, cd-rom ou de tout autre support personnel sera automatiquement précédée d'une analyse à l'antivirus et pourra donner lieu, si nécessaire, à la destruction du fichier incriminé.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque. L'utilisation d'Internet doit être prioritairement consacrée à la recherche d'informations documentaires.

Il est donc interdit de consulter des sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que des sites à caractère pornographique, de télécharger ou de transférer des fichiers illégaux, d'utiliser les services Peer-To-Peer (réseau d'échange et de partage de fichiers entre internautes) ou de chercher à modifier des sites web ou des informations. Les transactions commerciales et/ou bancaires, les jeux en réseau (sauf exception) et les sites payant ne sont pas tolérés.

La médiathèque se réserve un droit de regard sur l'activité des utilisateurs : sous l'autorité du chef de service, le personnel pourra interrompre la séance, et suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès à Internet en cas de manquement aux règles mentionnées ci-dessus.

#### V-Droits d'auteurs et propriété intellectuelle :

Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteur des œuvres consultées sur Internet, c'est à dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou non), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers.

## VI-Initiations internet / activités multimédia :

Ces activités, gratuites, s'effectuent sur inscription (adhérents de la médiathèque uniquement) et réservation aux créneaux proposés par la médiathèque, en cas d'annulation prévenir 24 h. en avance. Après quatre annulations consécutives la plage horaire sera attribuée à la personne suivante de la liste d'attente, la personne ayant annulé son initiation se verra attribuée une autre place dans cette dernière.

## VII-Responsabilité de la médiathèque :

Il est fortement conseillé à l'utilisateur de ne pas divulguer sur le net des informations de type privé, la confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assurée. La navigation s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable des conséquences, quelles qu'elles soient, de cette navigation.

Dans le cadre de la loi française du 23 janvier 2006, les données de connexion à Internet de l'utilisateur seront conservées pendant un an. Les destinataires de ces informations sont exclusivement les services de police et de gendarmerie habilités sur requête de l'autorité judiciaire. En cas de violation de la loi, l'utilisateur s'expose à des sanctions pénales.